

À mots découverts

Recommandation sur le terme *Euro*

Communiqué de la Commission générale de terminologie et de néologie
Octobre 2001

Un *euro*, des *euros*, des *centimes*

Les règles d'écriture et de prononciation concernant la monnaie unique européenne ont été publiées au *Journal officiel* du 2 décembre 1997.

Elles ont été confirmées par l'article L. 111-1 du Code monétaire et financier (*Journal officiel* du 16 décembre 2000) aux termes duquel :

« La monnaie de la France est l'euro. Un euro est divisé en cent centimes. »

- Les termes « euro » et « centime » commencent par une minuscule et prennent la marque du pluriel. Il convient donc d'écrire : *des euros*, *des centimes*.

- Le terme « cent » employé dans les textes officiels de l'Union européenne doit se prononcer comme l'adjectif numéral « cent » [sɑ̃], commencer par une minuscule et prendre la marque du pluriel : *des cents*.

* * *

Euro commençant par une voyelle, il convient de faire la liaison normale à l'oral et de prononcer : un-**N**-euro [œnøro] ; des-**Z**-euros [dezøro] ; cent-**T**-euros [sɑ̃tøro] ; six cents-**Z**-euros [sisœzøro].

Vous cherchez à le dire en français ?

Le réflexe

FranceTerme

Consultez le nouveau site du ministère de la Culture et de la Communication

www.FranceTerme.culture.fr



Délégation générale à la langue française et aux langues de France
6 rue des Pyramides 75001 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00, Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76
Courriel dgfff@culture.gouv.fr
Internet : www.dgff.culture.gouv.fr
ISSN imprimé : 1961-9790 - ISSN en ligne : 1961-9804



Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Vous
pouvez
le dire en
français

Novembre 2008



Vous
pouvez
le dire en
français

La mode est aux mots venus d'ailleurs, parfois difficiles à comprendre, à prononcer ou à écrire, pour la plupart des gens. Pourtant, le plus souvent, les mots équivalents existent en français.

En effet, pour désigner les réalités nouvelles qui se créent constamment, des termes français sont recommandés par des spécialistes et publiés avec leur définition au *Journal officiel de la République française*. Il est vrai que ces termes appartiennent au vocabulaire technique ou scientifique ; mais science et technique sont entrées dans notre univers quotidien.

Ces nouveaux termes français sont encore peu répandus. Plus nombreux nous serons à les employer, plus facilement ils entreront dans l'usage, plus vite ils deviendront familiers et sembleront avoir toujours existé.

Le français aussi est une langue moderne

Les termes présentés ici sont recommandés par la Commission générale de terminologie et de néologie. Ils sont publiés au *Journal officiel* et doivent être obligatoirement employés par les services de l'État en lieu et place de termes étrangers.

Tous les termes publiés se trouvent sur le site www.franceterme.culture.fr.



Vous
dites
déjà

capital-risque

au lieu de : *venture capital*
Investissement à risques assorti de gains potentiels élevés [...].
Publié en 1990 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

capitaux flottants

au lieu de : *hot money*
Capitaux en quête de placements permettant la meilleure rentabilité à court terme [...].
NB. On dit aussi, en période de crise, « capitaux fébriles ».
Publié en 1987 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

courtier

au lieu de : *broker*
Intermédiaire qui agit sur les marchés financiers pour le compte de tiers.
Journal officiel du 28 juillet 2001

Les mots nouveaux de la finance se multiplient, mais en saisit-on vraiment le sens ?
Tout le monde n'est pas spécialiste, mais doit pouvoir comprendre les spécialistes.

obligation de vigilance

au lieu de : *due diligence*
Ensemble de prescriptions légales imposant, aux établissements de crédit [...], des contrôles visant à identifier leur interlocuteur et l'origine de ses ressources.
Journal officiel du 28 décembre 2006

panique bancaire

au lieu de : *banking panic, bank run*
Afflux soudain de clients [...] qui se pressent aux guichets des banques pour retirer leurs avoirs.
Journal officiel du 19 novembre 2008

resserrement de crédit

au lieu de : *credit crunch*
Phénomène selon lequel les banques rationnent quantitativement leur offre de crédit [...].
Publié en 1994 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

titrisation

au lieu de : *securitization*
Technique substituant à des formules de crédit bancaire des formules de titres négociables ou de contrats [...] émis dans le public [...].
Publié en 1990 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000



Vous
pouvez dire
aussi

avertissement (sur les résultats)

au lieu de : *profit warning*
Communication publiée par une société cotée [...] afin d'informer le marché que les perspectives de résultats doivent être modifiées.
Journal officiel du 30 janvier 2005

couverture

au lieu de : *hedging*
Opération de marché ayant pour but de couvrir un risque [...] provenant d'une fluctuation des cours des titres, des devises ou des taux d'intérêt.
Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

extraterritorial, adj.

au lieu de : *off-shore*
Publié en 1987 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

fonds spéculatif

au lieu de : *hedge fund*
Fonds d'investissement à haut risque [...].
Journal officiel du 14 août 1998

opérateur, -trice de marché

au lieu de : *trader*
Personne qui réalise [...] des opérations de couverture, de placement ou de spéculation sur les marchés financiers.
Journal officiel du 28 décembre 2006

option sur titres

au lieu de : *stock option*
Dans une acception courante, « option sur titres » désigne une option d'acquisition ou de souscription d'actions [...] offerte par une entreprise à ses salariés ou ses dirigeants, à des conditions préférentielles et à des fins d'intéressement.
Journal officiel du 12 mai 2000

profiteur, -euse ou passager clandestin

au lieu de : *free rider*
Agent économique profitant d'un bien ou d'un avantage collectifs sans en supporter les frais [...].
Journal officiel du 19 novembre 2008

titre-risque

au lieu de : *insurance-linked security (ILS)*
Titre émis par une structure de titrisation pour refinancer les risques d'entreprises d'assurances.
Journal officiel du 19 novembre 2008